



FONDS  
MUNICIPAL  
VERT

GREEN  
MUNICIPAL  
FUND

# Croissance de la canopée des collectivités canadiennes

## Guide de demande de financement

**Plantation d'arbres**

Document mis à jour en mars 2024

*Un programme de la*

**FCM**

# TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| PRÉSENTATION.....  | 2  |
| COMMENT UTILISER LE PRÉSENT GUIDE .....                        | 2  |
| PROCESSUS DE DEMANDE .....                                     | 4  |
| ÉTAPE 1 : VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION.....           | 7  |
| ÉTAPE 2 : SOUMISSION D'UNE DEMANDE PRÉALABLE.....              | 7  |
| Renseignements sur le projet.....                              | 10 |
| Admissibilité du projet.....                                   | 14 |
| Déclaration et signature.....                                  | 16 |
| ÉTAPE 3 : SOUMISSION D'UNE DEMANDE COMPLÈTE.....               | 17 |
| Renseignements sur le demandeur .....                          | 17 |
| Renseignements sur le projet.....                              | 18 |
| Approche du projet.....  | 20 |
| Avantages du projet.....                                       | 29 |
| Budget et plan de travail.....                                 | 34 |
| Déclaration et signature.....                                  | 36 |
| COMMENT PRÉSENTER VOTRE DEMANDE .....                          | 37 |
| Organisez vos documents justificatifs.....                     | 37 |
| ANNEXE A : GLOSSAIRE DES TERMES PRINCIPAUX.....                | 39 |
| ANNEXE B : RENSEIGNEMENTS SUR LE FINANCEMENT .....             | 45 |
| ANNEXE C : DOCUMENTS JUSTIFICATIFS REQUIS .....                | 46 |
| ANNEXE D : ÉVALUATION DES DEMANDES.....                        | 48 |
| ANNEXE E : EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRODUCTION DE RAPPORTS..... | 49 |
| ANNEXE F : MODÈLE DE RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL.....       | 51 |

# PRÉSENTATION

L'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes (CCCC) du Fonds municipal vert (FMV), d'une valeur de 291 millions de dollars, contribue à la plantation d'arbres dans l'ensemble du pays et à la lutte aux changements climatiques. L'objectif de l'initiative CCCC est de planter au moins 1,2 million de nouveaux arbres d'ici le 31 mars 2031. L'initiative s'inscrit dans l'approche globale du FMV en matière de solutions climatiques fondées sur la nature, qui permettra de séquestrer une grande quantité de carbone et d'accroître la résilience des forêts et des collectivités aux changements climatiques.

Le financement offert par l'initiative CCCC vise à soutenir une croissance accessible, ambitieuse, résiliente et équitable de la canopée dans les collectivités au moyen de projets comportant un volet de plantation d'arbres dans les centres de population et aux alentours, comme des projets de plantation en milieu urbain, de restauration de la forêt dans des zones naturalisées et de plantation plus locale. L'initiative CCCC entend financer des projets qui optimisent les avantages sociaux, environnementaux et économiques de la plantation d'arbres et renforcent la biodiversité et la santé des écosystèmes.

Consultez la [page Web de l'initiative CCCC](#) pour obtenir de plus amples renseignements. L'initiative CCCC est financée par le gouvernement du Canada et administrée par la Fédération canadienne des municipalités (FCM). La FCM s'est associée à Arbres Canada pour le volet de renforcement des capacités.

## COMMENT UTILISER CE GUIDE

Le présent guide décrit tout ce que vous devez savoir pour présenter une demande de financement dans le cadre de l'initiative CCCC – Plantation d'arbres. Il explique comment remplir votre demande, décrit comment votre projet sera évalué et offre des conseils pour présenter une excellente demande.

Suivez les directives contenues dans ce guide pour remplir les formulaires de demande préalable et de demande complète. Répondez à chaque question en fournissant suffisamment de détails pour qu'une personne qui n'a jamais entendu parler de votre projet comprenne bien votre demande.

Les annexes à la fin de ce document contiennent d'autres renseignements utiles :

- [Annexe A : Glossaire des termes principaux](#)
- [Annexe B : Renseignements sur le financement](#)
- [Annexe C : Documents justificatifs requis](#)
- [Annexe D : Évaluation des demandes](#)
- [Annexe E : Exigences en matière de production de rapports](#)
- [Annexe F : Modèle de résolution du conseil municipal](#)

**IMPORTANT :** Consultez notre [page Web sur le financement](#) avant de lire ce guide de demande de financement. Vous y trouverez des renseignements essentiels sur les montants de financement, l'admissibilité des projets (y compris une courte « vérification de l'état de préparation » que vous pouvez effectuer pour déterminer si votre projet est admissible) et les résultats attendus du projet. Ce guide de demande de financement vous aidera à soumettre une demande complète.

**Le FMV respecte les principes de PCAP<sup>MD</sup>. Tout produit, toute donnée ou tout renseignement susceptible de comprendre des connaissances autochtones peut être soumis à la discrétion du demandeur<sup>1</sup>.**

Vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire de demande? Envoyez-nous un courriel à l'adresse [fmvinfo@fcm.ca](mailto:fmvinfo@fcm.ca), appelez-nous au 1 877 417-0550 ou [prenez rendez-vous avec un représentant du FMV](#).

---

<sup>1</sup> Selon les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession – plus communément appelés PCAP<sup>MD</sup> – les collectivités autochtones exercent un contrôle sur les processus de collecte des données, en plus de déterminer et de contrôler la manière dont ces renseignements peuvent être utilisés.

# PROCESSUS DE DEMANDE

Pour soumettre une demande de financement dans le cadre de l'initiative CCCC – Plantation d'arbres, vous devez présenter les documents suivants :

- formulaire de demande préalable;
- formulaire de demande complète;
- cahier de projet;
- tous les [documents justificatifs requis](#)<sup>2</sup>

Voici une vue d'ensemble de la séquence des étapes du processus de demande :

## Étape 1 : Vérification de l'état de préparation

Avant de présenter une demande, veuillez répondre aux questions de la « vérification de l'état de préparation », qui se trouve sur notre [page Web sur le financement](#), pour déterminer si votre projet de plantation d'arbres pourrait être admissible à un financement et pour en savoir plus sur les étapes ultérieures.

## Étape 2 : Communication avec un représentant du FMV

Lorsque vous aurez terminé l'étape de vérification de l'état de préparation et déterminé que votre demande pourrait être admissible, communiquez avec un représentant du FMV pour discuter de votre projet et obtenir le formulaire de demande préalable requis à partir du [portail de financement de la FCM](#).

Pour prendre rendez-vous, communiquez avec un représentant du FMV :

1 877 417-0550

[fmvinfo@fcm.ca](mailto:fmvinfo@fcm.ca)

[Prendre rendez-vous avec un représentant du FMV](#)

## Étape 3 : Soumission d'une demande préalable<sup>3</sup>

Vous devez soumettre un formulaire de demande préalable dans le [portail de financement de la FCM](#). Pour ce faire, créez un profil client sur le portail et suivez les étapes indiquées pour envoyer votre formulaire de demande préalable. Les

---

<sup>2</sup> Les documents requis doivent être joints au formulaire de demande complète seulement.

<sup>3</sup> Rappel : Si vous êtes une municipalité ou une corporation municipale du Québec, toutes les demandes préalables doivent être soumises et approuvées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Veuillez consulter les étapes de la procédure de demande sur [notre page Web](#).

documents justificatifs ne sont pas requis à cette étape : vous devrez les joindre à votre formulaire de demande complète seulement.

Si vous éprouvez de la difficulté à réaliser cette étape, communiquez avec un représentant du FMV par courriel, à l'adresse [fmvinfo@fcm.ca](mailto:fmvinfo@fcm.ca), par téléphone, au 1 877 417-0550, ou [prenez rendez-vous avec un représentant du FMV](#).

#### **Étape 4 : Détermination de l'admissibilité**

Un représentant du FMV passera en revue votre formulaire de demande préalable. Il déterminera ensuite si votre organisme et la nature de votre initiative vous permettront de passer à l'étape suivante du processus de demande. Vous recevrez une réponse dans les cinq jours ouvrables suivant la date de réception de votre formulaire de demande préalable.

#### **Étape 5 : Soumission de la demande complète**

Si votre organisme et votre initiative sont jugés admissibles pour passer à l'étape suivante, votre représentant du FMV vous donnera accès au formulaire de demande complète sur [portail de financement de la FCM](#). Il vous fournira aussi un cahier de projet à remplir et à retourner avec le formulaire de demande complète.

Il est important de garder à l'esprit que même si un projet est jugé admissible pour passer à l'étape de la demande complète, cela ne signifie pas nécessairement qu'un financement lui sera accordé à la fin du processus.

Communiquez avec votre représentant du FMV si vous avez des questions au moment de remplir le formulaire de demande complète. Après avoir rempli le formulaire de demande et le cahier de projet et joint les documents justificatifs requis, envoyez le tout au FMV à partir du [portail de financement de la FCM](#).

#### **Étape 6 : Examen par l'agent de projet du FMV**

Après l'envoi de votre formulaire de demande complète, un agent de projet du FMV chargé de votre dossier passera en revue votre demande afin d'en vérifier l'exactitude et l'exhaustivité. Son rôle est de vous aider en répondant à toutes vos questions en suspens. Il s'agira de votre personne-ressource jusqu'à la fin du processus de demande et jusqu'à ce qu'une décision soit prise quant au financement demandé.

#### **Étape 7 : Examen par les pairs et examen interne**

Des pairs évaluateurs externes examinent les demandes de financement de l'initiative CCCC – Plantation d'arbres. Une analyse interne est également menée en

vue de formuler une recommandation de financement au conseil d'administration de la FCM.

### **Étape 8 : Décision de financement**

Le conseil d'administration de la FCM approuve les projets dans le cadre de l'initiative CCCC – Plantation d'arbres. Consultez notre [page Web sur le financement](#) pour obtenir des renseignements sur la date à laquelle vous pouvez vous attendre à recevoir une décision de financement.

# ÉTAPE 1 : VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION

Avant de présenter votre demande préalable, procédez à la vérification de l'état de préparation de votre projet sur notre [page Web sur le financement](#) pour déterminer si ce dernier respecte les critères d'admissibilité de l'initiative CCCC – Plantation d'arbres.

**Si vous n'êtes pas certain quant à l'admissibilité de votre projet, ou si vous avez des questions sur la manière de présenter votre demande, communiquez avec un représentant du FMV à l'adresse [fmvinfo@fcm.ca](mailto:fmvinfo@fcm.ca) ou au 1 877 417-0550.**

# ÉTAPE 2 : SOUMISSION D'UNE DEMANDE PRÉALABLE

Tous les demandeurs doivent remplir un formulaire de demande préalable et l'envoyer au FMV **en téléchargeant le formulaire dans la section des documents justificatifs** du [portail de financement de la FCM](#).

Les instructions de cette étape vous aideront à répondre aux questions du formulaire de demande préalable.

Les renseignements que vous fournissez dans votre demande préalable aideront le FMV à déterminer si votre initiative respecte les exigences de l'offre de financement et si elle peut passer à l'étape suivante (demande complète).

La description du projet doit permettre au personnel du FMV de comprendre de manière raisonnable ce que vous prévoyez d'accomplir grâce au financement. Une série de questions de sélection nous aidera à déterminer si votre projet peut passer à l'étape de la demande complète, si vous pourriez profiter d'un accompagnement pendant le processus de demande ou si votre projet n'est pas admissible au financement de l'initiative CCCC – Plantation d'arbres.

## Renseignements sur le demandeur

Dans cette section, indiquez qui vous êtes, d'où vous venez et qui sont vos principaux partenaires, le cas échéant.

**IMPORTANT :** Remplissez cette section du formulaire directement sur le [portail de financement de la FCM](#) pour vous assurer que nous disposons de renseignements

exacts sur le demandeur. Si vous avez des difficultés à remplir cette section dans le portail, communiquez avec nous à l'adresse [fmvinfo@fcm.ca](mailto:fmvinfo@fcm.ca), ou au 1 877 417-0550.

## Organismes participants

Dans cette section, veuillez indiquer le nom et le rôle de chaque organisme participant. Utilisez les indications du tableau suivant pour vous aider à remplir cette section.

**IMPORTANT :** Si votre organisme *n'est pas* un gouvernement municipal, votre initiative doit être mise en œuvre en partenariat avec un tel gouvernement. Vous devrez fournir le nom de la personne-ressource de la municipalité principale au sein de l'équipe du projet. Vous devrez également présenter une résolution du conseil municipal précisant le partenariat municipal. Consultez l'[annexe C : Documents justificatifs requis](#) pour connaître les exigences relatives aux demandeurs autres que municipaux et l'[annexe F : Modèle de résolution du conseil municipal](#) pour obtenir un exemple de résolution du conseil.

| Question de la demande   | Renseignements justificatifs requis   |
|--|---|
| <p><b>Nom de l'organisme</b><br/>[sélectionner une option dans la liste dans le portail]</p> | <p>Vous devez utiliser la dénomination légale complète de l'organisme.</p>  |
| <p><b>Rôle de l'organisme</b><br/>[choisir une option]</p>                                   | <p>Vous devrez sélectionner l'une des options suivantes dans un menu déroulant<sup>4</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demandeur principal :</b> Une entité non municipale (p. ex. un organisme sans but lucratif ou une société de services municipaux) travaillant en partenariat avec la municipalité principale.</li> <li>• <b>Municipalité principale :</b> Le principal partenaire municipal d'un demandeur principal non municipal. Il s'agit généralement de la municipalité où l'initiative a lieu ou qui en bénéficiera.</li> <li>• <b>Demandeur et municipalité principaux :</b> Si le demandeur principal est une municipalité, il s'agit du choix approprié.</li> <li>• <b>Partenaire :</b> Si l'organisme n'est pas le demandeur principal ou la municipalité principale, il s'agit du choix approprié (p. ex. projets avec plusieurs partenaires municipaux, bailleurs de fonds non municipaux, consultants).</li> </ul> |

<sup>4</sup> Le responsable de la demande (qu'il s'agisse d'un demandeur principal ou d'un demandeur principal et d'une municipalité principale) doit signer l'accord avec la FCM, superviser l'initiative (même si une tierce partie effectue le travail), engager les coûts de l'initiative et présenter les rapports requis à la FCM.

## Contacts du projet

Dans cette section, veuillez fournir les coordonnées des contacts principaux du projet. Veuillez à indiquer leurs rôles principaux dans le projet et l'organisme auquel ils sont affiliés. Utilisez les indications du tableau ci-dessous pour vous aider à remplir cette section.

(Vous pouvez ajouter des contacts supplémentaires ici, mais ce n'est pas nécessaire à ce stade. Vous devrez fournir les coordonnées de tous les contacts du projet à l'étape de la demande complète.)

**IMPORTANT :** Les contacts répertoriés dans cette section pourront consulter la demande, mais le formulaire ne peut être envoyé que par le **contact de la demande**. Nous vous recommandons vivement de ne désigner qu'un seul contact de la demande qui devra mener à bien l'ensemble du processus de demande et recevoir toute la correspondance de la FCM qui s'y rapporte.

| Question de la demande  | Renseignements justificatifs requis   |
|---|---|
| Nom de l'organisme [sélectionner dans la liste dans le portail] | Vous ne pourrez sélectionner que le nom des organismes que vous avez ajoutés sous l'organisme participant à la question précédente.   |
| Nom du contact [réponse ouverte]                                | Veuillez saisir le prénom et le nom.  |
| Rôle du contact [choisir une option]                            | <p>Vous pourrez choisir parmi plusieurs options dans un menu déroulant. L'un des contacts que vous fournissez doit être le <b>contact de la demande</b>. Il s'agit du contact principal pour la demande et de la personne qui sera autorisée à soumettre la demande.</p> <p>Si vous souhaitez fournir des contacts supplémentaires, nous vous recommandons de les sélectionner dans la liste suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Contact secondaire</b> : Le contact secondaire qui aide à la soumission de la demande.</li><li>• <b>Contact municipal</b> : Les contacts qui représentent la municipalité, s'ils n'ont pas déjà été identifiés comme contacts pour la demande ou contacts secondaires.</li><li>• <b>Consultant</b> : Le contact principal qui représente l'équipe de consultants, le cas échéant.</li><li>• <b>Lecture seulement</b> : Un contact autorisé à consulter la demande, mais qui ne peut pas modifier directement celle-ci.</li></ul> |

## Renseignements sur le projet

Dans cette section, vous devrez :

- fournir un aperçu et une description du projet;
- confirmer que votre plan de plantation comprend des spécifications détaillées;
- confirmer que vous avez un plan d'entretien.

### Aperçu du projet

Dans cette section, indiquez le titre de votre projet. Ce titre servira à désigner publiquement votre projet. Utilisez les indications du tableau suivant pour vous aider à remplir cette section.

| Question de la demande  | Renseignements justificatifs requis   |
|---|---|
| <b>Titre provisoire du projet</b><br><b>[réponse ouverte]</b> | Le titre doit au moins comprendre les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• le nom de la municipalité ou, dans le cas de plusieurs municipalités, le nom de la région;</li><li>• une description du projet avec au moins un mot-clé en lien avec le projet.</li></ul> |

Nous vous demandons de répondre à la question suivante, car vous ne pouvez pas présenter une demande de financement dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres du gouvernement du Canada (ou d'un programme provincial ou territorial financé par le programme 2 milliards d'arbres) et de l'initiative CCCC – Plantation d'arbres pour un même projet.

**Question :** La municipalité où sont plantés les arbres a-t-elle déjà reçu du financement par l'entremise du programme 2 milliards d'arbres du gouvernement du Canada ou dans le cadre d'un programme provincial ou territorial financé par l'entremise du programme 2 milliards d'arbres? [sélectionner une réponse]

- Oui
- Non
  - Si oui, était-ce pour ce même projet? [sélectionner une réponse]
    - Oui
    - Non

Dans la question suivante, nous vous demandons de nous dire si la municipalité où les arbres seront plantés a déjà reçu du financement de l'initiative CCCC pour la plantation d'arbres, soit directement en tant que demandeur principal, soit indirectement par l'intermédiaire d'un partenaire qui a planté des arbres sur le territoire de la municipalité.

Si la réponse est oui, veuillez indiquer la valeur totale du financement déjà obtenu par la municipalité, y compris les fonds reçus directement par la municipalité et les fonds reçus par un partenaire pour des activités de plantation se déroulant sur le territoire de la municipalité.

**Question :** La municipalité où sont plantés les arbres a-t-elle déjà bénéficié de financement dans le cadre de l'initiative CCCC pour la plantation d'arbres? [sélectionner une réponse]

- Oui
- Non
  - Si oui, veuillez indiquer la valeur totale du financement déjà obtenu dans le cadre de cette initiative. [réponse ouverte]

**Remarque :** Vous pouvez présenter plus d'une demande de financement dans le cadre de l'initiative CCCC – Plantation d'arbres. Le FMV versera un maximum de 10 millions de dollars en financement cumulatif, y compris une contribution maximale d'un million de dollars en coûts d'infrastructures à l'intérieur du territoire d'une municipalité pendant la durée du programme, peu importe que la municipalité soit le demandeur principal ou un partenaire. Veuillez consulter l'[annexe B : Renseignements sur le financement](#) pour obtenir un aperçu des coûts d'infrastructures admissibles.

## Description du projet

Dans cette section, donnez une courte description de votre projet, notamment les objectifs de plantation d'arbres, qui couvre les renseignements demandés dans le tableau ci-dessous. Les renseignements que vous fournissez dans cette section nous aideront à mieux connaître votre initiative et le site du projet.

### Renseignements à inclure dans la description de votre projet

- Une courte description du ou des sites du projet, y compris le type d'environnement de culture prévu, les activités de préparation du site réalisées ou prévues, les essences d'arbres à utiliser et leurs caractères appropriés pour la région, et la manière dont les essences choisies stimuleront la diversité et la résilience de la forêt.
- Une courte description de la portée de votre projet, y compris les objectifs de plantation d'arbres et les principales activités qu'il comprendra (c.-à-d. ce que vous voulez que le projet accomplisse).

## Plan de plantation

La présentation d'un plan de plantation détaillé (ou d'un document équivalent) préparé ou révisé par un professionnel formé en foresterie urbaine ou en arboriculture sera exigée au moment de la demande complète. Veuillez indiquer si vous disposez d'un tel document à la question ci-dessous.

**Question :** Disposez-vous d'un plan de plantation (ou l'équivalent) préparé ou révisé par un professionnel formé en foresterie urbaine ou en arboriculture (arboriculteur, forestier, biologiste, écologue, architecte paysagiste ou horticulteur)? [sélectionner une réponse]

- Oui
- Non

Au moment de la demande complète, des pairs évalueront votre plan de plantation afin de déterminer si vous plantez les bons arbres aux bons endroits pour optimiser leur survie à long terme.

Voici les éléments à prendre en compte dans votre plan de plantation :

**Sélection du site :**

- Emplacement des sites de plantation
- Propriété des sites de plantation

**Analyse du site :**

- Conditions du sol : profondeur, volume, texture, capacités nutritives, compactage, humidité et drainage
- Conditions de croissance : exposition au soleil, accès à l'eau
- Restrictions de hauteur et d'espace : espace d'enracinement et de croissance pour les arbres plantés, y compris les fils aériens et souterrains, les services publics et les autres infrastructures ou limitations physiques
- Autres facteurs à considérer : embruns salés, exposition au vent, accumulation d'eau en toutes saisons, déneigement, etc.

**Approvisionnement en végétaux :**

- Options d'approvisionnement des arbres
- Taille des arbres à planter
- Facteurs ayant une incidence sur la sélection de la qualité des arbres

**Sélection des espèces :**

- Espèces à planter
- Pertinence de l'espèce : en quoi l'espèce sélectionnée est-elle adaptée aux conditions du site (type de sol, ensoleillement, espace disponible)?
- Composition des espèces : indication du nombre total d'espèces, des espèces indigènes et non indigènes, etc.
- Harmonisation aux objectifs du projet : comment la sélection des espèces cadre-t-elle avec les objectifs du projet?
- Réglementation : la sélection des espèces est-elle conforme aux réglementations locales?
- Autres raisons : explications quant à l'existence de directives officielles ou de plans généraux (p. ex. directives provinciales sur la plantation d'arbres) qui ont

orienté les décisions relatives à la sélection des espèces; précisions sur tout autre élément qui a orienté la sélection des espèces

### **Plan de plantation :**

- Espacement et disposition des arbres pour la restauration de la forêt ou le boisement
- Plans détaillés pour les plantations en milieu urbain
- Calendrier des activités de plantation

### **Techniques de plantation :**

- Taille des trous, profondeur de la plantation
- Préparation de la motte racinaire
- Procédures de remblayage
- Paillage
- Mesures de protection des arbres

### **Techniques de préparation des sols :**

- Précisions sur les activités de préparation du sol, comme l'amélioration de la structure du sol et l'amendement du sol

À la question ci-dessous, indiquez les éléments compris dans votre plan de plantation. Si certains de ces éléments manquent à votre plan de plantation, vous pourriez bénéficier d'un encadrement particulier. Pour en savoir plus sur cet encadrement, consultez notre [page Web sur l'encadrement d'Arbres Canada](#).

**Question :** Le plan de plantation comprend-il un cahier des charges détaillé concernant la planification des éléments suivants? [cocher toutes les cases qui s'appliquent]

- Sélection du site
- Analyse du site
- Approvisionnement en végétaux
- Sélection des espèces
- Concept de la plantation
- Techniques de plantation
- Techniques de préparation des sols

## Plan d'entretien

Au moment de remplir la demande complète, vous devrez décrire comment vous prévoyez de prendre soin et d'entretenir les arbres qui seront plantés au cours des premières années de plantation et à long terme. Indiquez votre réponse à la question ci-dessous.

**Question :** Disposez-vous d'un plan d'entretien pour les arbres à long terme, qui comprend les calendriers d'entretien et les tâches telles que l'arrosage, le paillage, le désherbage, la taille, la fertilisation, le retrait des tuteurs et la gestion des parasites et des maladies, ainsi que les protocoles de suivi et d'évaluation? [sélectionner une réponse]

- Oui
- Non

## Admissibilité du projet

Dans cette section, nous vous demanderons de fournir quelques renseignements importants sur votre projet. Vos réponses aux questions ci-dessous nous permettront de confirmer que votre projet est admissible.

### Budget

Dans cette section, indiquez les dates prévues de début et de fin de votre projet, le montant de financement demandé et le coût total prévu du projet.

**IMPORTANT :** Pour être admissible à ce financement, votre projet doit être d'une valeur minimale de 50 000 \$. Les activités de plantation, y compris la préparation du site, doivent être achevées dans les deux ans suivant l'approbation du financement. Une année supplémentaire est accordée pour les activités de surveillance et d'entretien.

| Budget  | Renseignements justificatifs requis                                     |
|---|---|
| Dates de début et de fin du projet (aaaa-mm-jj)<br>[champs de date] | Indiquez les dates estimées de début et de fin de votre projet.         |
| Demande de financement (\$)<br>[champ de devise]                    | Indiquez le montant du financement que vous demandez pour votre projet. |
| Coût total prévu du projet (\$)<br>[champ de devise]                | Précisez le coût total prévu de votre projet.                           |

### Plantation additionnelle

Dans cette section, nous voulons savoir si les activités de plantation d'arbres de votre projet dépasseront les efforts actuels de la municipalité en matière de plantation d'arbres. Les activités proposées doivent être de nouvelles activités, et votre projet ne

sera pas admissible si le financement remplace ou annule des sommes ou des sources de financement déjà engagées pour la plantation d'arbres. Indiquez si c'est le cas à la question ci-dessous.

**Question :** Est-ce que ce projet consiste en la plantation de nouveaux arbres (au-delà des activités de plantation prévues)? [sélectionner une réponse]

- Oui
- Non

## Activités requises par la loi

Dans cette section, nous voulons savoir si votre projet est une contribution volontaire à la plantation d'arbres, et non une réponse à des obligations juridiques. Les projets pour lesquels la plantation, la gestion et le suivi des arbres sont exigés par la loi à la suite d'une activité commerciale (p. ex. exploitation forestière, construction ou autre opération commerciale susceptible d'entraîner l'enlèvement ou l'endommagement d'arbres) ou comme condition pour l'approbation d'une étude d'impact ne sont pas admissibles. Indiquez votre réponse à la question ci-dessous.

**Question :** Les activités de plantation de ce projet sont-elles requises par la loi (p. ex. à la suite d'une exploitation commerciale ou en tant que condition pour l'approbation d'une étude d'impact)? [sélectionner une réponse]

- Oui
- Non

## Site(s) du projet

Dans cette section, nous voulons savoir si le site que vous avez choisi pour votre projet convient à une plantation permanente. En répondant « oui » à la question ci-dessous, vous confirmez votre intention d'y planter des arbres de façon permanente.

**Question :** La plantation d'arbres sera-t-elle une initiative à long terme, réalisée sur un site où la plantation permanente des arbres est possible? [sélectionner une réponse]

- Oui
- Non

À la question suivante, vous devez confirmer que votre projet contribuera à une plantation écologique ou autrement adaptée à son emplacement, compte tenu des conditions du site. Vous ne pouvez pas, par exemple, procéder à des plantations sur des sites qui seraient naturellement des écosystèmes non forestiers, comme des prairies naturelles ou des zones humides. Indiquez votre réponse à la question ci-

dessous. (Si vous répondez « oui » à la question ci-dessous, votre projet ne sera pas admissible.)

**Question :** Votre projet transformera-t-il des écosystèmes non forestiers intacts (tels que des zones humides ou des prairies indigènes) en forêts? [sélectionner une réponse]

- Oui
- Non

## Sélection des espèces

Les projets de plantation d'espèces envahissantes, selon la définition des gouvernements provinciaux et territoriaux ou d'autres instances, ne sont pas admissibles à un financement. La plantation d'espèces envahissantes peut contrevenir aux lois provinciales, territoriales ou fédérales relatives aux terres forestières et aux espèces en péril. À la question ci-dessous, indiquez si l'une des espèces figurant dans votre proposition de projet est considérée comme une espèce envahissante.

**Question :** Les espèces choisies comprennent-elles des espèces considérées comme envahissantes par les autorités régionales, provinciales ou fédérales? [sélectionner une réponse]

- Oui
- Non

## Déclaration et signature

Dans la section de la déclaration et de la signature, saisissez simplement les renseignements sur la personne détenant le pouvoir de signature de l'organisme demandeur principal.

**Remarque :** Seul le demandeur principal ayant le rôle de « contact de la demande » peut soumettre le formulaire de demande préalable. Il doit être autorisé à présenter la demande au nom de son organisme. Les consultants qui travaillent avec un demandeur principal pour préparer cette demande ne peuvent pas signer cette déclaration ni soumettre ce formulaire.

# ÉTAPE 3 : SOUMISSION D'UNE DEMANDE COMPLÈTE

Si votre projet est jugé admissible (selon les renseignements que vous avez fournis dans le formulaire de demande préalable), votre représentant du FMV vous informera que le formulaire de demande complète se trouve sur le [portail de financement de la FCM](#). Il vous fournira également un cahier de projet à remplir et à soumettre.

Communiquez avec votre représentant du FMV si vous avez des questions au moment de remplir le formulaire de demande et le cahier de projet. Après avoir vérifié les renseignements contenus dans votre formulaire de demande, votre cahier de projet et les documents justificatifs requis, soumettez le tout au FMV dans le [portail de financement de la FCM](#).

**Remarque :** Les réponses que vous avez fournies à l'étape de la demande préalable ne seront pas automatiquement intégrées dans le formulaire de demande complète. Vous devrez les fournir à nouveau.

## Renseignements sur le demandeur

Des instructions sur la manière de répondre à ces questions sont fournies dans les directives de demande préalable (section [Renseignements sur le demandeur](#)).

**Remarque :** À cette étape, indiquez les coordonnées de tout contact du projet supplémentaire.

## Documents justificatifs

**IMPORTANT :** À cette étape, vous devrez peut-être joindre les documents justificatifs indiqués sur le [portail de financement de la FCM](#).

### Possibles documents à joindre à la section « Renseignements sur le demandeur » :

Tous les projets menés par des partenaires municipaux doivent comprendre une résolution du conseil municipal démontrant le soutien de la municipalité pour la plantation d'arbres sur son territoire. Consultez l'[annexe E](#) pour obtenir un modèle de résolution du conseil municipal et l'[annexe C : Documents justificatifs requis](#) pour connaître les exigences propres aux demandeurs non municipaux.

## Renseignements sur le projet

Dans cette partie, donnez certains renseignements supplémentaires qui nous permettront de mieux comprendre les particularités de votre projet.

**Remarque :** Dans la mesure du possible, faites référence aux pages ou aux sections de vos documents justificatifs lorsque vous répondez aux questions du formulaire de demande. Le personnel et les pairs évaluateurs pourront ainsi bien évaluer votre demande.

### Aperçu du projet

Des instructions sur la manière de répondre à cette section sont fournies dans les directives de demande préalable (section [Renseignements sur le projet](#)).

### Description du projet

Des instructions sur la manière de répondre à cette section sont fournies dans les directives de demande préalable (section [Renseignements sur le projet](#)).

### Site(s) du projet

Des instructions sur la manière de répondre à cette section sont fournies dans les directives de demande préalable (section [Admissibilité du projet](#)).

### Plantation additionnelle

Des instructions sur la manière de répondre à cette section sont fournies dans les directives de demande préalable (section [Admissibilité du projet](#)).

### Activités requises par la loi

Des instructions sur la manière de répondre à cette section sont fournies dans les directives de demande préalable (section [Admissibilité du projet](#)).

### Permis

Si votre projet le nécessite, vous devez obtenir tous les permis, approbations et autorisations avant le début de la plantation d'arbres pour que votre projet soit conforme aux réglementations locales et nationales. À la question ci-dessous, indiquez si vous avez obtenu les permis et les autres approbations réglementaires nécessaires. S'ils n'ont pas encore été obtenus, indiquez où vous en êtes dans le

processus de délivrance de ces permis ou approbations. Si aucun permis ou aucune approbation n'est nécessaire, sélectionnez « S. O. ».

**Question :** Les permis, approbations et autorisations appropriés sont indispensables à l'octroi d'un financement. Avez-vous obtenu tous les permis et toutes les approbations réglementaires nécessaires pour ce projet? [sélectionner une réponse]

- Oui
- Non
- S. O.
  - Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser où en est le processus de délivrance des permis requis. [réponse ouverte]

## Plantation sur des terrains non municipaux

Lorsque les projets de plantation se déroulent sur des terrains non municipaux, il faut obtenir l'accord du propriétaire. Vous devrez joindre des lettres de soutien des propriétaires fonciers pour toute plantation qui doit avoir lieu sur un terrain non municipal. Le propriétaire doit également démontrer que le site de plantation sera permanent et s'engager à entretenir les arbres à long terme. Voir la section [Documents justificatifs](#).

**REMARQUE :** Dans le cas des plantations réparties sur des terrains privés comme des résidences, le demandeur principal est responsable de la plantation et de l'entretien des arbres financés pendant la première année. Les demandeurs principaux peuvent déléguer cette responsabilité à un tiers, à condition de fournir la preuve de cette délégation. Pour les projets de plantation répartie sur des terrains résidentiels dont les sites exacts ne sont pas connus au moment de la demande, un modèle de contrat d'entretien des arbres à long terme qui sera signé par chaque propriétaire pourrait être fourni à la place des lettres de soutien.

À la question ci-dessous, indiquez si ce consentement, attesté par des lettres de soutien, a été obtenu, le cas échéant.

**Question :** Si votre projet inclut de la plantation sur des terrains non municipaux, est-ce que l'appui de la municipalité a été obtenu? [sélectionner une réponse]

- Oui
- Non
- S. O.

## Documents justificatifs

**Important :** À cette étape, vous devrez peut-être joindre les documents justificatifs indiqués sur le [portail de financement de la FCM](#).

## Possibles documents à joindre à la section « Renseignements sur le projet » :

Vous devrez fournir des lettres de soutien des propriétaires fonciers ou des modèles de contrat pour les plantations résidentielles, le cas échéant.

## Approche du projet

Dans cette section, nous voulons mieux comprendre l'approche et la méthodologie de votre projet. Vous devez nous fournir plus de renseignements sur votre équipe de projet, la préparation du projet, la stratégie d'engagement, le lien avec des objectifs de gestion et de planification forestières à long terme, le plan de plantation, la stratégie de sélection des arbres, la gestion des risques et l'approche en matière d'entretien et de suivi.

## Équipe affectée au projet

Dans cette section, répondez aux questions qui décrivent l'équipe affectée à votre projet. Dans le tableau, identifiez les membres de votre équipe de projet (y compris vos partenaires de projet, le cas échéant) et leur rôle dans le projet.

Le tableau doit comprendre au moins un membre de l'équipe de gestion du projet du demandeur principal, ainsi que toute personne responsable de la formation et du renforcement des capacités afin de garantir la réussite de votre initiative. Si votre projet est parrainé ou soutenu par un élu municipal, incluez-le également.

Si vous n'avez pas encore embauché le membre principal de l'équipe, veuillez tout de même l'identifier dans le tableau (p. ex. « consultant à déterminer ») et indiquer ses rôles et responsabilités *prévus* ainsi que le niveau d'expérience et d'expertise *requis* (p. ex. comme défini dans votre appel d'offres).

Les demandes seront évaluées sur la base de l'équipe du projet et de sa capacité à mener le projet à terme et à produire les avantages escomptés.

**Question :** Veuillez décrire les rôles et responsabilités des membres de l'équipe et des partenaires du projet dans le tableau ci-dessous.

[tableau à remplir]

| Nom               | Titre             | Organisme         | Étendue des responsabilités | Années d'expérience |
|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|---------------------|
| [réponse ouverte] | [réponse ouverte] | [réponse ouverte] | [réponse ouverte]           | [nombre]            |

## Préparation du projet

Votre demande sera évaluée en fonction de l'étendue et de la qualité des travaux préparatoires avant la plantation, y compris les activités de préparation du site réalisées ou prévues, la participation de professionnels qualifiés et l'état des intrants du projet (c.-à-d. la disponibilité des arbres, les liens avec les pépinières, les terres et la main-d'œuvre) afin de déterminer votre capacité à mener à bien le projet. Le fait que les intrants du projet ne soient pas garantis au moment de soumettre la demande ne compromet pas les chances d'obtenir un financement si un plan raisonnable a été établi pour garantir ces intrants sans compromettre de manière considérable les délais du projet.

À la question ci-dessous, décrivez tous les travaux préparatoires qui ont été ou seront effectués, y compris les activités de préparation du site comme la préparation du sol, y compris la décontamination ou le remplacement si nécessaire, le défrichage, la fertilisation, la gestion des résidus et toute autre activité de préparation nécessaire. Si la préparation du site nécessite l'enlèvement ou l'installation d'infrastructures, indiquez si les travaux requièrent ou ont requis la participation de professionnels qualifiés (p. ex. ingénieurs).

**IMPORTANT :** Vous pouvez également joindre un document supplémentaire détaillant le plan de préparation du site dans la section [Documents justificatifs](#) ou l'inclure dans votre plan de plantation et faire référence aux numéros de page.

**Question :** Veuillez décrire tout le travail préparatoire qui a été ou qui sera réalisé, dont les activités de préparation du site.

[réponse ouverte]

## Stratégie d'engagement

Dans cette section, vous devez nous faire part du plan d'engagement pour votre projet.

Lorsque vous remplissez le tableau ci-dessous, décrivez dans quelle mesure vous avez identifié et mobilisé (ou prévu de mobiliser) les [titulaires de droits](#) et les [parties prenantes](#) concernés afin de garantir la planification, la conception, l'exécution et l'exploitation réussies du projet. Il peut s'agir, par exemple, du personnel d'exploitation, du personnel d'autres services concernés, du conseil, d'organismes de réglementation, d'organismes, de groupes autochtones des territoires traditionnels sur lesquels la municipalité est située, de groupes de citoyens et d'organismes sans but lucratif.

**IMPORTANT :** Si une stratégie d'engagement a déjà été élaborée pour le projet, veuillez l'inclure en tant que pièce jointe dans la section [Documents justificatifs](#).

Le cas échéant, le FMV mise fortement sur l'obtention d'un vaste appui des membres de la collectivité ainsi que sur la représentation et l'engagement inclusifs, accessibles et véritables des groupes dignes d'équité.

Pour chaque groupe désigné, sélectionnez le niveau d'engagement parmi les cinq catégories du spectre de la participation publique de l'AIP2 :

- **Informé** : Le groupe recevra ou a reçu des renseignements nuancés et objectifs pour l'aider à comprendre le problème, les autres options ou les solutions.
- **Consulter** : Le groupe fournira ou a fourni de la rétroaction sur l'analyse, les autres options ou les décisions.
- **Impliquer** : Vous travaillerez ou avez travaillé directement avec le groupe tout au long du processus afin de comprendre et de prendre compte ses préoccupations et ses attentes de manière cohérente.
- **Collaborer** : Vous collaborerez ou avez établi un partenariat avec le groupe pour chaque aspect de la décision, y compris l'élaboration d'autres options et la détermination de la solution privilégiée.
- **Déléguer** : Ce groupe aura ou a eu le pouvoir de décision final.

**Question :** Veuillez décrire la stratégie d'engagement adoptée pour votre projet dans le tableau ci-dessous.

[tableau à remplir]

| Partie prenante ou titulaire de droits, y compris les groupes dignes d'équité | Niveau d'engagement  | Description       |
|---|--|-------------------|
| Groupe A  | [sélectionner une réponse]* <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer</li> <li>• Consulter</li> <li>• Impliquer</li> <li>• Collaborer</li> <li>• Déléguer</li> </ul> | [réponse ouverte] |
| Groupe B  | [sélectionner une réponse]* <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer</li> <li>• Consulter</li> <li>• Impliquer</li> <li>• Collaborer</li> <li>• Déléguer</li> </ul> | [réponse ouverte] |

\* Dans les cas où une activité sert plusieurs objectifs, sélectionnez le degré d'engagement *le plus élevé* de l'activité (p. ex. « consulter » plutôt qu'« informer »).

À la prochaine question, vous devez décrire les pratiques d'engagement inclusif qui ont été ou seront mises en œuvre dans le cadre de votre projet, ou la façon dont vous prévoyez de développer ces pratiques avec les parties prenantes ou les titulaires de droits.

L'engagement communautaire inclusif comprend l'identification et l'engagement des groupes dignes d'équité ou des populations vulnérables qui ont un intérêt dans le projet, la réduction des obstacles à la participation, le renforcement de l'autonomie des divers groupes dans le processus décisionnel et l'établissement de relations et de liens par le biais d'une participation significative.

Voici quelques exemples de pratiques d'engagement communautaire inclusif :

- Déterminer et éliminer les obstacles potentiels à la participation des groupes dignes d'équité (ressources personnelles, motivation et attitude, facteurs culturels, etc.);
- Apporter des modifications au projet en fonction des commentaires reçus lors des activités d'engagement communautaire;
- Utiliser plusieurs méthodes de communication pour rejoindre divers groupes au sein de la collectivité;
- Examiner le matériel de communication pour en améliorer l'accessibilité (p. ex. s'il est rédigé dans un langage clair, s'il est traduit dans les langues parlées dans la collectivité, s'il est mis en forme avec des couleurs contrastées et des polices de caractères accessibles, s'il contient du texte alternatif pour les images).

Décrivez les pratiques d'engagement inclusif de votre projet dans votre réponse à la question ci-dessous.

**Question :** Veuillez décrire toute pratique d'engagement inclusif que vous avez mise en œuvre ou mettez en œuvre dans le cadre du projet.

[réponse ouverte]

## Lien avec des objectifs de gestion et de planification forestière à long terme

Dans cette section, nous voulons mieux comprendre comment les activités de plantation de votre projet sont liées aux objectifs de gestion et de planification forestières à long terme ou sont soutenues par ceux-ci.

Votre demande sera évaluée en fonction de l'existence d'un cadre municipal de soutien à la gestion des arbres et de son lien avec le projet. Un cadre peut comprendre des politiques, des plans, des programmes ou des lignes directrices municipaux ou régionaux existants (p. ex. plan de gestion des forêts urbaines, stratégie forestière urbaine, pratiques exemplaires de gestion, règlements sur la protection des arbres, plans directeurs urbains ou autres lois ou politiques qui ont

une incidence sur la protection ou fixent des objectifs en matière de canopée).

Lorsque vous remplissez le tableau ci-dessous, ajoutez une brève description des politiques, des règlements, des plans, des pratiques exemplaires de gestion ou d'autres aspects de l'approche de votre municipalité visant à soutenir la gestion à long terme des arbres ou des liens Internet connexes. Montrez également comment les activités de plantation du projet sont liées à ces objectifs.

**Question :** Dans le tableau ci-dessous, veuillez décrire en quoi ce projet est lié à des objectifs de gestion et de planification forestières à long terme.

[tableau à remplir]

| Objectif de gestion ou de planification forestières à long terme | En quoi les activités de plantation y sont liées |
|--|--|
| [réponse ouverte]  | [réponse ouverte]                                |

## Plantation d'arbres

L'objectif de l'initiative CCCC est de planter au moins 1,2 million de nouveaux arbres d'ici le 31 mars 2031. Les demandes qui optimisent la plantation d'arbres grâce à plusieurs types de plantation ou qui font preuve d'ambition par rapport à la taille de la municipalité auront plus de chances de recevoir du financement (consultez [l'annexe D : Évaluation des demandes](#)).

À la question ci-dessous, indiquez le nombre d'arbres que vous prévoyez de planter dans le cadre de votre projet.

**Question :** Veuillez indiquer le nombre d'arbres prévus pour le projet. [nombre]

## Plan de plantation

Des instructions sur la manière de répondre à ces questions ont été fournies dans les directives de demande préalable (section [Renseignements sur le projet](#)).

Vous devez fournir un plan de plantation (ou un document équivalent), qui doit être préparé ou révisé par un professionnel formé en foresterie urbaine ou en arboriculture (arboriculteur, forestier, biologiste, écologue, architecte paysagiste ou horticulteur). Une liste détaillée des éléments à intégrer dans le plan de plantation se trouve dans les directives de demande préalable (section [Renseignements sur le](#)

projet). Veuillez téléverser votre plan de plantation à la section Documents justificatifs.

## Sélection des espèces

Les changements rapides que connaît le climat canadien ont des effets néfastes sur la santé des forêts dans l'ensemble du pays. À la question ci-dessous, indiquez comment les arbres choisis dans le cadre de votre projet contribueront à la résilience des forêts aux changements climatiques. Consultez l'annexe A : Glossaire des termes principaux pour obtenir des définitions.

**Question :** Comment les arbres choisis contribueront-ils à la résilience de la forêt face aux changements climatiques?

- Plantation de diverses espèces d'arbres pour favoriser la biodiversité;
- Plantation d'espèces résilientes qui peuvent supporter le réchauffement du climat;
- Plantation d'espèces résistantes au feu dans les zones sujettes aux incendies;
- Éviter la plantation d'espèces menacées par les parasites et les maladies endémiques;
- Plantation de végétaux et d'espèces de meilleure qualité;
- Autres

Dans l'encadré ci-dessous, expliquez comment les espèces choisies répondent à chaque point que vous avez sélectionné dans la question précédente. Donnez des exemples précis dans votre réponse. Par exemple, vous pouvez décrire les espèces d'arbres que vous planterez pour promouvoir la biodiversité et préciser s'il s'agit d'espèces indigènes ou non. Vous pouvez également décrire comment les espèces choisies sont adaptées aux scénarios climatiques actuels et futurs. Des notes d'évaluation plus élevées seront attribuées aux projets qui auront pris en compte la manière dont le choix des espèces contribuera à la résilience des forêts aux changements climatiques.

**Question :** Veuillez détailler les réponses sélectionnées ci-dessus afin de décrire comment les arbres choisis vont contribuer à la résilience forestière. [réponse ouverte]

Des instructions sur la manière de répondre à cette question sont fournies dans les directives de demande préalable (section Sélection des espèces).

**Question :** Les espèces choisies comprennent-elles des espèces considérées comme envahissantes par les autorités régionales, provinciales ou fédérales? [sélectionner une réponse]

- Oui
- Non

## Plan d'entretien

Dans cette section, nous souhaitons mieux comprendre votre approche concernant l'entretien des arbres plantés. Les trois premières années suivant la plantation sont les plus importantes sur le plan de l'arrosage et de l'entretien. C'est pourquoi vous devez décrire la fréquence des activités applicables (comme l'arrosage, le désherbage, le paillage et la taille), détailler toute activité supplémentaire de protection des arbres (p. ex. protection contre les tondeuses, les coupe-herbe, le déneigement, les chevreuils et les rongeurs, etc.) et indiquer qui sera responsable de chaque activité d'entretien.

**IMPORTANT :** Vous pouvez également joindre un document supplémentaire détaillant votre plan d'entretien dans la section [Documents justificatifs](#). Si le plan d'entretien est déjà joint en tant que document séparé ou inclus dans votre plan de plantation, vous pouvez indiquer les numéros de page correspondants.

**Question :** Veuillez expliquer comment les arbres seront entretenus à long terme, en incluant les calendriers d'entretien et les tâches telles que l'arrosage, le paillage, le désherbage, la taille, la fertilisation, le retrait des tuteurs et la gestion des parasites et des maladies.

[réponse ouverte]

Le FMV encourage les demandeurs à disposer d'un plan de replantation en cas de mortalité des arbres et à inclure une disposition pour l'entretien et la replantation dans le budget du projet.

À la question ci-dessous, expliquez comment vous comptez remédier à la mortalité des arbres. Indiquez le taux de survie des arbres visé un an après la plantation et précisez s'il existe un plan de replantation ou de remplacement des arbres en cas de mortalité. Si aucune replantation n'est prévue (p. ex. dans certains projets de restauration forestière), expliquez pourquoi.

Décrivez également dans votre réponse qui sera responsable de la replantation et si cette activité a été inscrite au budget. Enfin, décrivez les mécanismes mis en place pour assurer le remplacement des arbres en cas de mortalité (p. ex. garantie du fournisseur).

**Question :** Veuillez préciser comment la mortalité des arbres sera gérée. Indiquez les stratégies de replantation.

[réponse ouverte]

## Suivi

Dans cette section, nous voulons mieux comprendre vos stratégies de suivi et de gestion après la plantation afin de favoriser la survie à long terme des arbres.

Votre demande sera évaluée en fonction de la qualité du plan de suivi et de gestion après la plantation. À cette question, décrivez votre plan de suivi et de gestion. Précisez comment vous mesurerez et suivrez la santé des arbres et d'autres aspects pertinents après la plantation ainsi que la façon dont vous en rendrez compte. Expliquez comment vous aborderez la question de la mortalité des arbres au fil du temps. Décrivez également les étapes du transfert des connaissances à l'interne et à l'externe.

**Question :** Veuillez fournir des détails sur la façon dont la santé et la survie des arbres seront surveillées après leur plantation, y compris une fois que le soutien de l'initiative CCCC aura pris fin.

[réponse ouverte]

**Remarque :** Afin de garantir la réussite du projet, vous devrez soumettre un rapport de suivi et d'entretien environ un an après la fin du projet. Un montant correspondant à 10 % de la valeur du projet (jusqu'à concurrence de 100 000 \$) sera retenu jusqu'à ce que le rapport soit soumis. Consultez l'[annexe E : Exigences en matière de production de rapports](#) pour obtenir des précisions sur les données recueillies pour ce rapport. L'initiative CCCC procédera à des vérifications sur le site pour 25 % des projets de plantation financés.

## Plantation agricole

Dans cette section, vous devez nous indiquer si votre projet prévoit la plantation d'arbres sur des terres agricoles qui continueront d'être utilisées pour l'agriculture après la plantation.

Les projets qui intègrent des arbres dans les terres agricoles, comme les brise-vent de champs ou les plantations riveraines, peuvent accroître la biodiversité et la résilience en créant des habitats diversifiés, en améliorant la santé des sols et en rendant les terres agricoles plus résistantes aux changements climatiques. Votre réponse n'aura pas d'incidence sur l'évaluation de votre projet, mais elle nous aidera à comprendre la fréquence de ces types de projets de plantation agricole.

**Question :** Le projet prévoit-il la plantation d'arbres sur des terres agricoles qui conserveront leur vocation une fois les arbres plantés? [sélectionner une réponse]

- Oui
- Non

## Boisement et reboisement

À cette question, indiquez si votre projet contribue au boisement ou au reboisement. Consultez l'annexe A : Glossaire des termes principaux pour obtenir des définitions.

**Question :** Ce projet prévoit-il la plantation d'arbres sur des terres sans ou avec très peu d'arbres (boisement), la plantation d'arbres sur des terres précédemment boisées, qui ont été perturbées (feu de forêt, infestation d'insectes, etc.) de forêt (reboisement), ou les deux? [sélectionner une réponse]

- Boisement
- Reboisement
- Les deux
- S. O.

## Gestion des risques

Dans cette section, nous voulons comprendre les principaux risques et défis que vous rencontrerez dans la mise en œuvre de votre projet, y compris les risques environnementaux, techniques, opérationnels, de planification, de temps et de coûts, et comment vous les gérerez et les atténuerez.

Les demandes seront évaluées en fonction des plans de gestion des risques et des stratégies d'atténuation. Les examinateurs évalueront la compréhension et l'adoption de stratégies de gestion des risques du projet ainsi que l'atténuation appropriée des risques pour l'exécution du projet.

Dans le tableau, indiquez les risques et les défis liés à la mise en œuvre ainsi que les mesures d'atténuation des risques ou les stratégies pour y remédier.

**Question :** Dans le tableau ci-dessous, veuillez indiquer les plus grands risques et défis qui se posent dans la mise en œuvre du projet ainsi que les mesures de gestion ou d'atténuation que vous prévoyez de prendre à ce sujet.

[tableau à remplir]

| Description des risques | Mesure(s) d'atténuation |
|-------------------------|-------------------------|
| [réponse ouverte]       | [réponse ouverte]       |

## Documents justificatifs

**Important :** À cette étape, vous devrez joindre les documents justificatifs indiqués sur le portail de financement de la FCM.

### **Documents à joindre à la section « Approche du projet » :**

- Les curriculum vitæ des membres de l'équipe du projet ou les documents énumérant leurs qualifications professionnelles et leur expérience dans le cadre de ce projet. (Remarque : Veuillez fournir des curriculum vitæ détaillés ou des descriptions d'expérience pour les principaux membres de l'équipe du projet; de brèves descriptions d'expérience sont suffisantes pour les autres membres de l'équipe.)
- Un plan de plantation (ou l'équivalent) préparé ou révisé par un professionnel formé en foresterie urbaine ou en arboriculture (arboriculteur, forestier, biologiste, écologue, architecte paysagiste ou horticulteur). Veuillez indiquer le nom et les références de ce professionnel dans le plan.

### **Documents facultatifs à joindre pour cette section :**

- Plan de préparation du site ou plan du site
- Stratégie d'engagement
- Plan d'entretien
- Plan de suivi ou de gestion
- Document sur le registre des risques (en plus du tableau de la section [Gestion des risques](#) ci-dessous)

## **Avantages du projet**

Dans cette section, nous voulons mieux comprendre les avantages anticipés de votre projet.

Le FMV souhaite financer les meilleurs projets d'innovation municipale en matière de plantation d'arbres qui présentent une multitude d'avantages pour l'environnement, les collectivités et les économies locales. Des notes plus élevées sont attribuées aux projets qui font preuve d'excellence dans les domaines décrits ci-dessous.

### **Résilience climatique de la collectivité**

La plantation d'arbres est une solution climatique fondée sur la nature qui permet d'atténuer les multiples risques climatiques auxquels les collectivités sont confrontées. Les responsables de l'initiative CCCC détermineront si les projets tiennent compte des multiples facettes du renforcement de la résilience climatique. À la question ci-dessous, indiquez de quelle manière votre projet renforcera la résilience de la collectivité aux changements climatiques.

**Question :** Comment votre projet renforcera-t-il la résilience de la collectivité face aux changements climatiques en permettant de planter des arbres là où le besoin s'en fait le plus sentir? [cocher les cases qui s'appliquent]

- Plantation dans des zones habitées où la canopée est disproportionnellement faible;
- Plantation dans des zones identifiées comme îlots de chaleur urbains;
- Plantation dans le but de diminuer les risques d'inondation;
- Plantation visant à offrir un accès plus équitable aux avantages qu'offrent les canopées.

Dans l'encadré ci-dessous, précisez les réponses sélectionnées ci-dessus afin d'expliquer comment votre projet renforcera la résilience de la collectivité aux changements climatiques en permettant de planter des arbres là où le besoin s'en fait le plus sentir. Assurez-vous de fournir suffisamment de renseignements dans l'encadré et joignez tout document supplémentaire (p. ex. des cartes) pour le démontrer si cela n'a pas déjà été fait. Des notes plus élevées seront attribuées aux projets qui cherchent à atténuer les risques climatiques pour les collectivités, à planter des arbres dans les zones où les besoins sont les plus importants et à améliorer l'accès équitable aux avantages de la canopée.

**Question :** Veuillez préciser les réponses sélectionnées ci-dessus afin d'expliquer comment votre projet renforcera la résilience de la collectivité face aux changements climatiques en permettant de planter des arbres là où le besoin s'en fait le plus sentir.

[réponse ouverte]

## Avantages socioéconomiques

Les questions de cette section nous aideront à évaluer les retombées socioéconomiques prévues de votre projet.

Nous voulons savoir si votre municipalité dispose d'un plan de diversité et d'inclusion, c.-à-d. un cadre stratégique conçu pour favoriser la diversité et l'inclusion au sein d'un organisme. Ce plan doit décrire les mesures, les politiques et les initiatives intentionnelles visant à créer un environnement qui valorise et respecte les personnes de milieux, d'expériences et d'identités différents. Veuillez indiquer si vous disposez d'un tel plan à la question ci-dessous.

**Question :** Votre municipalité dispose-t-elle d'un plan, d'objectifs ou de pratiques en matière de diversité et d'inclusion visant à augmenter la participation des groupes sous-représentés au marché du travail? [sélectionner une réponse]

- Oui
- Non

Nous aimerions également connaître l'approche de votre organisme en matière d'approvisionnement social, à savoir s'il dispose d'un cadre ou d'un ensemble de lignes directrices qui orientent ses pratiques d'approvisionnement au-delà des considérations traditionnelles de coût et de qualité. Indiquez votre réponse à la question ci-dessous.

**Question :** Votre organisme dispose-t-il d'une politique en matière d'approvisionnement social? [sélectionner une réponse]

- Oui
- Nous disposons d'un cadre ou de lignes directrices en matière d'approvisionnement social
- Nous sommes en train d'élaborer une politique d'approvisionnement social
- Nous souhaitons élaborer une politique d'approvisionnement social
- Je ne sais pas exactement ce qu'est l'approvisionnement social
- Non

Nous voulons savoir si votre projet tient compte de facteurs liés à la valeur sociale ou à la durabilité. Par exemple, l'achat d'arbres dans la région permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport. Les arbres cultivés dans les pépinières locales sont adaptés au climat, aux conditions du sol et à l'écosystème de la région, ce qui renforce leur capacité à s'adapter et à pousser après la plantation.

À la question ci-dessous, indiquez comment votre projet tiendra compte de ces facteurs.

**Question :** Veuillez décrire comment une valeur sociale et des considérations en matière de durabilité seront intégrées aux pratiques d'approvisionnement de votre projet, y compris les mesures qui sont prises pour que l'approvisionnement en arbres soit le plus local possible.

[réponse ouverte]

Nous voulons également savoir si votre projet est susceptible de générer et de distribuer équitablement les avantages suivants :

- **avantages sociaux** (p. ex. accroître l'accès à des espaces partagés améliorés et nouveaux pour les membres de la collectivité, notamment les groupes dignes d'équité; conception avec l'accessibilité à l'esprit; conception visant à améliorer la qualité de l'air, les résultats en matière de santé publique, la sécurité ou la sûreté; concevoir pour réduire les nuisances sonores)
- **avantages économiques** (p. ex. créer des emplois de qualité; appliquer des critères sociaux et locaux pour l'approvisionnement de biens et de services; créer des richesses communautaires équitables en donnant la priorité aux occasions économiques pour les membres des communautés dignes d'équité)

Vous trouverez des définitions plus détaillées et des exemples d'avantages socioéconomiques à l'annexe A : Glossaire des termes principaux.

À la question ci-dessous, indiquez le potentiel de votre projet à améliorer les résultats socioéconomiques et à distribuer plus équitablement les avantages et les charges au sein de la collectivité, tant pour la génération actuelle que pour les générations futures. Sélectionnez (et ajoutez) autant d'avantages que nécessaire pour votre projet.

**Question :** Dans le tableau ci-dessous, veuillez décrire tout autre avantage socioéconomique que générera votre projet. Ne sélectionnez que les résultats que vous comptez atteindre ou que vous mesurerez.

Voici les avantages suggérés :

- Amélioration de l'accessibilité
- Amélioration des espaces partagés
- Occasions d'emploi et d'apprentissage inclusives
- Autres avantages pour la collectivité

[tableau à remplir]

| Avantage socioéconomique suggéré   | Description              |
|--|--------------------------|
| <p>[sélectionner une réponse]</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'<u>accessibilité</u></li> <li>• <u>Amélioration des espaces partagés</u></li> <li>• Occasions <u>d'emploi et d'apprentissage inclusives</u></li> <li>• Autres avantages pour la collectivité</li> </ul> | <p>[réponse ouverte]</p> |

## Biodiversité et santé des écosystèmes

Les questions de cette section nous aideront à évaluer votre projet en fonction des résultats visés en matière de biodiversité et de santé des écosystèmes.

La restauration de l'habitat des espèces en péril peut contribuer à la conservation de la biodiversité. À la question ci-dessous, indiquez si votre projet comprend des travaux de restauration de l'habitat d'espèces en péril et d'autres espèces d'intérêt. Notez que la seule plantation d'arbres ne permet pas nécessairement de restaurer l'habitat d'espèces en péril et d'autres espèces d'intérêt.

Répondez « oui » si vos activités de plantation sont censées avoir l'un des effets suivants :

- Améliorer l'habitat existant pour des espèces en péril ou des espèces d'intérêt en reboisant les zones après une ou plusieurs perturbations dans les aires d'habitat essentiel.
- Créer de nouveaux habitats pour des espèces en péril ou des espèces d'intérêt en augmentant la connectivité entre les zones naturelles contenant des habitats essentiels.

- Soutenir les activités décrites dans les stratégies de rétablissement des espèces en péril, les plans d'action ou de gestion ou d'autres documents de conservation.

Si vous répondez « oui », indiquez également les espèces en péril ou les autres espèces d'intérêt visées par ce projet, notamment les suivantes :

|                            |                         |                           |
|----------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Caribou                    | Petit-duc des montagnes | Tortue des bois           |
| Grizzli                    | Chouette tachetée       | Saumon                    |
| Martre d'Amérique          | Autour des palombes     | Pin flexible              |
| Petite chauve-souris brune | Martinet ramoneur       | Pin à écorce blanche      |
|                            | Grive de Bicknell       | Autre (veuillez préciser) |

**Question :** Ce projet prévoit-il des travaux de restauration d'habitats, tels que des habitats de protection des espèces en péril et/ou d'intérêt particulier? [sélectionner une réponse]

- Oui
- Non
  - Si oui, pour quelles espèces? [réponse ouverte]

Nous voulons également connaître les avantages que votre projet apportera à la biodiversité et à la santé des écosystèmes. Il peut s'agir, par exemple, de la restauration d'habitats, de la préservation d'espèces en péril et d'autres espèces d'intérêt, de la plantation de végétaux pour accroître la connectivité des écosystèmes ainsi que de la restauration ou de l'amélioration de la valeur écologique des sites. Décrivez ces avantages à la question ci-dessous.

**Question :** Dans le tableau ci-dessous, veuillez décrire tout autre avantage pour la biodiversité et la santé des écosystèmes que générera le projet.

[tableau à remplir]

| Avantages pour la biodiversité et la santé des écosystèmes | Description       |
|--|-------------------|
| [réponse ouverte]  | [réponse ouverte] |

## Avantages environnementaux

Dans cette section, nous voulons savoir comment votre projet générera des avantages environnementaux supplémentaires à ceux décrits dans les sections précédentes, par exemple :

- Amélioration de la qualité de l'air, du sol et de l'eau
- Stabilisation des pentes et contrôle de l'érosion

Les projets seront évalués en fonction de l'importance des autres avantages environnementaux qu'ils généreront. Décrivez ces avantages à la question ci-dessous.

**Question :** Dans le tableau ci-dessous, veuillez décrire tout autre avantage environnemental que générera le projet. [tableau à remplir]

| Autres avantages environnementaux | Description       |
|-----------------------------------|-------------------|
| [réponse ouverte]                 | [réponse ouverte] |

## Documents justificatifs

### Documents facultatifs à joindre dans la section « Avantages du projet » :

Vous pouvez fournir des documents supplémentaires décrivant plus en détail les avantages de votre projet, notamment les suivants :

- La politique, le cadre ou les lignes directrices de votre organisme en matière d'approvisionnement social (le cas échéant)
- Tout document démontrant les avantages de votre projet

## Budget et plan de travail

### Budget

Avant de répondre aux questions de cette section, veuillez remplir le cahier de projet qui vous a été remis par votre représentant du FMV.

Veuillez consulter la section [Documents justificatifs](#) pour obtenir des conseils sur la manière de remplir le cahier de projet pour votre projet. Nous vous encourageons également à consulter l'[annexe E : Exigences en matière de production de rapports](#) pour veiller à ce que le budget de votre projet prévoie suffisamment de ressources pour répondre à ces exigences.

Les demandes seront évaluées sur la base du budget et des plans de travail. Les budgets doivent être réalistes et refléter le plan de travail proposé. Les plans de travail doivent comporter des livrables concrets à fournir conformément aux étapes établies du projet. Ils doivent être assortis de délais réalistes et prendre en compte

des éléments tels que les processus d'autorisation, les approbations réglementaires, la collecte de données, le suivi du projet et les approches de vérification du rendement.

Nous évaluerons les budgets et les plans de travail par rapport aux normes du secteur pour des projets de taille, de portée et d'emplacement similaires.

Lorsque vous remplissez le tableau ci-dessous, indiquez les renseignements budgétaires relatifs à votre projet que vous avez fournis lors de la phase de demande préalable, en les mettant à jour si nécessaire. Utilisez les indications fournies dans le tableau pour vous aider à le remplir. Veuillez vous assurer que les valeurs de la demande de financement et les coûts totaux anticipés du projet sont les mêmes que ceux figurant dans votre cahier de projet.

| Budget   | Renseignements justificatifs requis   |
|--|---|
| Dates de début et de fin du projet (aaaa-mm-jj)<br>[champ de date] | Précisez les dates de début et de fin de l'initiative envisagée.                  |
| Demande de financement (\$)<br>[champ de devise]                   | Indiquez le montant du financement que vous demandez pour l'initiative envisagée. |
| Coût total prévu du projet (\$)<br>[champ de devise]               | Précisez le montant total de l'initiative envisagée.                              |

## Documents justificatifs

**IMPORTANT :** À ce stade, on vous demandera de joindre les pièces justificatives par l'intermédiaire du [portail de financement de la FCM](#).

**Documents requis à joindre à cette section :** Cahier de projet de l'initiative CCCC.

Le cahier de projet est une pièce justificative essentielle pour votre demande de financement. Il sera utilisé pour les projets approuvés afin de créer la convention de financement et pour le suivi du projet. *Veillez à lire attentivement le cahier de projet et à suivre les instructions qui y sont fournies.*

**Documents facultatifs à joindre pour la section « Budget et plan de travail » :**

Vous pouvez joindre des documents supplémentaires qui fournissent des renseignements plus détaillés sur votre projet.

## Déclaration et signature

Dans la section de la déclaration et de la signature du formulaire de demande, saisissez simplement les renseignements sur la personne ayant le pouvoir de signature au sein de l'organisme qui est le principal demandeur (c.-à-d. la personne qui signera la demande si elle est acceptée).

**Rappel :** Seul le demandeur principal ayant le rôle de « contact pour la demande » peut soumettre la demande complète. Il doit veiller à être autorisé à présenter la demande au nom de son organisme. Les consultants qui travaillent avec un demandeur principal pour préparer cette demande ne peuvent pas signer cette déclaration ni soumettre ce formulaire.

Une fois la demande remplie, veuillez vérifier que vous avez rassemblé et joint à votre formulaire tous les documents justificatifs, qui sont énumérés à l'[annexe C : Documents justificatifs requis](#). Suivez les instructions de la prochaine partie du guide pour soumettre votre demande et les documents requis.

# COMMENT PRÉSENTER VOTRE DEMANDE

## Organisez vos documents justificatifs

Avant de soumettre votre demande, veuillez vérifier la liste des documents justificatifs requis pour votre type de projet à l'[annexe C : Documents justificatifs requis](#).

### Prêt à soumettre votre demande?

Après avoir vérifié les renseignements contenus dans votre formulaire de demande, votre cahier de projet et les documents justificatifs requis, soumettez le tout au FMV dans le [portail de financement de la FCM](#).

En veillant à ce que votre demande soit complète et accompagnée de tous les documents justificatifs, vous réduirez le temps de traitement.

Voici quelques conseils pour vous aider à mener à bien le processus de demande :

- Assurez-vous d'avoir répondu à **toutes** les questions du formulaire de demande et vérifiez si le cahier de projet a été rempli.
- Lorsque tout est prêt, envoyez vos documents justificatifs requis, votre cahier de projet (en format Excel) et le formulaire de demande complète (en format PDF) **en les téléversant dans la section « Pièces justificatives »** du [portail de financement de la FCM](#).
- Consultez nos [lignes directrices pour les pièces jointes](#) pour connaître les formats de fichier acceptés, les tailles maximales de fichier et la marche à suivre si vos fichiers sont trop volumineux.

N'hésitez pas à communiquer avec votre représentant du FMV si vous avez des questions avant d'envoyer votre demande.

Après l'envoi, un responsable de projet du FMV examinera votre demande pour s'assurer qu'elle est exacte et complète. Cette personne travaillera avec vous pour répondre à toutes vos questions en suspens.

### Municipalités du Québec

Les municipalités du Québec qui souhaitent présenter une demande doivent consulter la [page Web sur le financement](#) de l'initiative CCCC – Plantation d'arbres pour obtenir plus de précisions, ou communiquer avec nous à l'adresse [fmvinfo@fcm.ca](mailto:fmvinfo@fcm.ca), au 1 877 417-0550, ou [prendre rendez-vous avec un représentant du FMV](#).

Vous avez besoin d'aide ou avez des suggestions pour améliorer ce guide?

**Si vous avez de la difficulté à remplir le formulaire ou à téléverser des fichiers, ou si vous avez des questions ou des suggestions, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Appelez-nous au 1 877 417-0550 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse [fmvinfo@fcm.ca](mailto:fmvinfo@fcm.ca).**

# ANNEXE A : GLOSSAIRE DES TERMES PRINCIPAUX

**2ELGBTQI+:** Bispirituel, lesbien, gai, bisexuel, transgenre, queer, intersexué et autres/bispirituelle, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer, intersexuée et autres. Le symbole « + » est utilisé pour représenter les personnes qui indiquent leur appartenance à divers groupes sexuels et de genre et qui emploient d'autres terminologies.

**Accès équitable aux avantages qu'offrent les canopées :** Planter dans des quartiers où les facteurs sociaux et économiques peuvent amplifier les risques climatiques, par exemple dans les collectivités à faible revenu ou comptant des statuts d'emploi, des origines raciales ou ethniques, des états de santé, et des groupes d'âge variés.

**Accessibilité :** Dans le contexte des projets financés par le FMV, l'accessibilité est axée sur les améliorations matérielles et immatérielles. Les améliorations matérielles de l'accessibilité peuvent consister à mettre en place des éléments physiques afin d'aider les personnes en situation de handicap ou ayant des problèmes de mobilité. Les améliorations immatérielles peuvent prendre la forme de mesures visant à faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux services (p. ex. heures de calme adaptées aux personnes vivant avec des sensibilités sensorielles, horaires et prestations de services flexibles).

**Approvisionnement social :** L'approvisionnement social et durable est une approche stratégique que les organismes utilisent pour acheter des biens et des services en tenant compte de leurs répercussions sociales et communautaires plus vastes. L'objectif principal de l'approvisionnement social est de tirer parti des pratiques d'approvisionnement pour générer des résultats sociaux, économiques et environnementaux plus positifs au sein d'une collectivité ou d'une région. L'approvisionnement social peut constituer un élément important du développement économique local juste et équitable.

**Autochtones :** Membres des Premières Nations, Métis, Inuits et leur collectivité, y compris les collectivités autochtones urbaines.

**Biodiversité :** Biodiversité, qui est une contraction des mots *diversité* et *biologique*, désigne la variabilité des organismes vivants, y compris la diversité au sein des espèces, entre les espèces et dans les écosystèmes. La biodiversité est essentielle au maintien de l'équilibre écologique et à la pérennité des écosystèmes et fournit de nombreux avantages aux humains grâce aux écoservices (p. ex. pollinisation, purification de l'eau et de l'air).

**Boisement :** Le boisement est le processus qui consiste à établir une forêt ou un peuplement d'arbres dans une zone où il n'y avait pas de couverture forestière ou une couverture forestière minimale.

**Brise-vent de champs :** Les brise-vent de champs consistent à créer une barrière ou une rangée d'arbres et d'arbustes plantés stratégiquement pour offrir une protection contre le vent, contrôler l'érosion du sol et procurer d'autres avantages environnementaux. Les brise-vent sont généralement placés pour protéger les cultures, le bétail ou les structures des conséquences des vents forts.

**Canopée :** La canopée est la couche de feuilles, de branches et de tiges d'arbres qui recouvre le sol vu d'en haut. La « plantation dans les zones urbaines où l'indice de canopée est disproportionnellement faible » fait référence aux zones des villes où l'indice de canopée est considérablement plus faible que dans d'autres parties du milieu urbain.

**Collectivité autochtone :** Les collectivités autochtones sont celles pour lesquelles une province ou un territoire a adopté une loi ou un règlement qui leur confère le statut de municipalité, ou une collectivité autochtone (qui comprend les Premières Nations, les Métis et les Inuits) qui entreprend, en partenariat avec un gouvernement municipal, un projet admissible ou qui a conclu un accord de services partagés à quelque fin que ce soit avec un gouvernement municipal concernant l'infrastructure municipale, les changements climatiques ou l'adaptation.

**Emploi et apprentissage inclusifs :** L'emploi en tant qu'avantage pour la collectivité contribue à garantir que les projets d'infrastructure améliorent la vie des membres de la collectivité grâce à l'embauche et à la formation inclusives. Il s'agit généralement d'emplois bien rémunérés et de possibilités d'apprentissage pour les résidents et les groupes dignes d'équité. L'emploi et l'apprentissage inclusifs permettent de former la main-d'œuvre locale tout en améliorant la sécurité économique et l'inclusion de divers groupes communautaires. Il convient de noter que pour cet indicateur, il faut effectuer un suivi du nombre d'employés embauchés qui appartiennent à un ou plusieurs groupes dignes d'équité ou du nombre d'heures travaillées par les employés qui appartiennent à un ou plusieurs groupes dignes d'équité tout au long du projet.

*Exemple :* « Le district régional de Comox Valley (population : 66 500) a bénéficié d'une subvention fédérale dans le cadre du programme Avantages communautaires en matière d'emploi d'Infrastructure Canada. Le projet a été achevé dans les délais et sans dépassement de coûts. Le nombre final d'heures du programme Avantages communautaires en matière d'emploi a largement dépassé les engagements initiaux. Les heures d'emploi pour les Autochtones et les programmes d'apprentissage ont plus que doublé, et les heures d'emploi pour les populations sous-représentées ont finalement été plus de quatre fois supérieures à l'engagement initial. Les concepts d'approvisionnement social inclus dans la demande de propositions n'ont pas eu d'incidences financières supplémentaires. »  
(Source : Buy Social Canada)

**Espaces partagés améliorés :** Améliorations apportées aux espaces extérieurs, notamment aux éléments physiques (p. ex. nouveaux parcs ou parcs rénovés), aux éléments immatériels (p. ex. possibilités culturelles, éducatives ou récréatives) ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité (p. ex. sécurité routière et des piétons, sécurité alimentaire). L'ombre additionnelle fournie par les arbres peut être intégrée dans les espaces partagés extérieurs, ce qui permet de rafraîchir davantage les lieux et de réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain. Les arbres et les espaces naturels peuvent également réduire le stress et accroître le sentiment de bien-être. Ils peuvent également agir comme une barrière acoustique, réduisant ainsi la pollution sonore dans les espaces partagés.

**Espèces d'arbres résistantes au réchauffement climatique :** Les espèces d'arbres résistantes au réchauffement climatique peuvent survivre, s'adapter et même proliférer dans des conditions de hausse des températures et de modification des régimes de précipitations, qui sont caractéristiques des changements climatiques. Ces espèces possèdent certains traits qui les rendent plus résistantes à ces changements, comme la capacité à tolérer la sécheresse, la chaleur et d'autres facteurs de stress associés au réchauffement climatique. Par exemple, planter du douglas vert parce qu'il s'agit de l'espèce dominante située dans une zone biogéoclimatique adjacente plus chaude et plus sèche.

**Espèces en péril :** Désigne une espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, ou une espèce préoccupante. Ce terme désigne toute espèce d'animaux, d'oiseaux, de poissons, de plantes ou d'autres organismes menacés d'extinction en raison de la perte de leur habitat, des changements climatiques, de la surexploitation et d'autres facteurs.

**Espèces envahissantes :** Dans le contexte de la plantation d'arbres, les espèces envahissantes désignent les arbres, les arbustes ou les plantes herbacées non indigènes qui ont été introduits dans une région et qui peuvent prospérer et se répandre agressivement en dehors de leur aire de répartition naturelle. Ces espèces peuvent nuire à l'environnement, à l'économie ou à la santé dans la nouvelle zone. Elles supplantent souvent les espèces indigènes sur le plan des ressources (lumière, eau et nutriments), ce qui entraîne une réduction de la biodiversité. Les listes d'espèces envahissantes sont tenues par les autorités provinciales, territoriales et régionales.

**Espèces résistantes au feu :** Les espèces résistantes au feu sont des types d'arbres qui se sont adaptés pour survivre, voire prospérer, dans des conditions où les incendies de forêt sont fréquents. Ces espèces présentent certaines caractéristiques qui les rendent moins vulnérables aux dommages causés par le feu, comme une écorce épaisse, un taux d'humidité élevé dans les feuilles et la capacité de repousser rapidement après un incendie. La plantation d'espèces résistantes au feu peut contribuer à réduire la propagation et l'intensité des incendies, protégeant ainsi la forêt et les collectivités environnantes. Elle peut également contribuer à préserver la santé et la biodiversité de la forêt dans les zones sujettes aux incendies, car ces

espèces sont capables de survivre et de se remettre des incendies plus efficacement que les espèces non résistantes. En contribuant à la résilience globale de la forêt, les espèces résistantes au feu peuvent aider à limiter les effets des changements climatiques, qui devraient augmenter la fréquence et l'intensité des incendies de forêt.

**Femmes :** Toutes les personnes qui s'identifient comme des femmes, qu'elles soient cisgenres ou transgenres.

**Groupe digne d'équité :** Groupe de personnes qui, en raison d'une discrimination systémique, se heurtent à des obstacles qui les empêchent d'avoir le même accès aux ressources et aux possibilités offertes aux autres membres de la société, et qui sont nécessaires pour leur permettre d'obtenir des résultats équitables. Ce groupe peut comprendre les Autochtones, les nouveaux arrivants au Canada, les personnes non binaires, les personnes de la communauté 2ELGBTQI+, les groupes religieux minoritaires, les personnes en situation de handicap, les personnes racisées et les femmes.

**Groupes religieux minoritaires :** Un groupe de personnes qui partagent des caractéristiques religieuses différentes de celles de la majorité ou de la population dominante, et qui peuvent être victimes de discrimination ou d'exclusion.

**Îlot de chaleur urbain :** Les îlots de chaleur urbains sont des zones urbanisées qui connaissent des températures plus élevées que les zones périphériques. Les bâtiments, les routes et les autres infrastructures absorbent et réémettent la chaleur du soleil plus que ne le font les paysages naturels, comme les forêts et les plans d'eau. Les zones urbaines où ces structures sont fortement concentrées et où la verdure est limitée deviennent des « îlots » où les températures sont plus élevées que dans les zones périphériques. Les populations de ces zones sont souvent confrontées à des risques accrus de maladies liées à la chaleur, à une diminution de la qualité de l'air et à une augmentation de la consommation d'énergie.

**Nouveaux arrivants au Canada :** Auto-identifiés; personnes qui ont obtenu, entre autres, le statut d'immigrant admis, le statut de réfugié ou le statut de résident permanent jusqu'à cinq ans avant une année de recensement donnée.

**Parasites et maladies endémiques :** Dans le contexte de la résilience des forêts, les parasites et les maladies endémiques désignent les organismes et les conditions nuisibles qui sont indigènes ou que l'on trouve régulièrement dans une certaine zone ou parmi certaines espèces d'arbres. Ces parasites et maladies font partie de l'écosystème naturel et évoluent avec la flore locale, ce qui conduit souvent à un équilibre où les dommages causés ne sont généralement pas catastrophiques. Toutefois, les modifications des conditions environnementales, comme celles provoquées par les changements climatiques, peuvent perturber cet équilibre et entraîner des épidémies qui peuvent nuire considérablement à certaines espèces d'arbres, voire les anéantir. Éviter la sélection d'espèces menacées par des parasites et des maladies endémiques est une stratégie clé pour renforcer la résilience des

forêts. L'agrile du frêne, la maladie hollandaise de l'orme, le flétrissement du chêne et le puceron lanigère de la pruche, entre autres, sont des exemples de parasites et de maladies endémiques.

**Participation significative :** Processus intentionnel visant à travailler de manière inclusive et respectueuse avec toutes les parties prenantes et tous les titulaires de droits pour façonner les décisions, les mesures, les répercussions ou les changements.

**Parties prenantes :** Il peut s'agir d'une personne ou d'un groupe concerné par une question particulière ou qui détient des droits légaux ou de facto pour gérer ou prendre des décisions.

**Personnes en situation de handicap :** Personnes présentant une déficience physique, mentale, psychiatrique, intellectuelle ou sensorielle durable ou récurrente qui, en interaction avec divers obstacles comportementaux et environnementaux, les empêche de participer pleinement et efficacement à la société de la même manière que les autres. Il s'agit d'une caractéristique auto-identifiée qui ne nécessite pas une reconnaissance externe ou officielle du handicap.

**Personnes non binaires :** Personnes dont l'identité de genre ne correspond pas à une conception binaire du genre, comme « homme » ou « femme ».

**Personnes racisées :** Personnes ou groupe de personnes classé selon des caractéristiques ethniques ou raciales et faisant l'objet de discrimination pour ce motif.

**Plantation riveraine :** La plantation d'arbres riverains dans un contexte agricole comprend la plantation stratégique d'arbres et de végétation le long des berges des rivières, des ruisseaux ou d'autres plans d'eau à l'intérieur ou à proximité des zones agricoles. Cette pratique vise à établir des zones tampons riveraines, c.-à-d. des zones végétalisées qui servent de barrière protectrice entre les activités agricoles et les masses d'eau, à prévenir l'érosion des sols en stabilisant les berges des cours d'eau, à filtrer et à réduire les eaux de ruissellement agricoles qui pénètrent dans les masses d'eau, à fournir un habitat à la faune et à améliorer la qualité générale de l'eau.

**Politique d'approvisionnement social :** Une politique d'approvisionnement social est un cadre ou un ensemble de lignes directrices établi par un organisme pour orienter ses pratiques d'approvisionnement au-delà des considérations traditionnelles de coût et de qualité. Une politique pourrait, par exemple, définir l'engagement de l'organisme à l'égard d'objectifs socioéconomiques particuliers, comme la promotion de l'achat auprès de petites entreprises ou d'entreprises locales, d'entreprises à vocation sociale et d'entreprises diversifiées (c.-à-d. des entreprises dont la majorité des actions sont détenues par des membres d'un groupe digne d'équité).

**Reboisement :** Le reboisement consiste à replanter des arbres dans une zone qui était autrefois boisée, mais qui a été déboisée ou dégradée, comme une zone qui a

été endommagée par des tempêtes de vent, de graves infestations d'insectes ou des incendies.

**Santé des écosystèmes :** La santé des écosystèmes fait référence à la condition ou à l'état d'un écosystème. Il s'agit d'une mesure de la stabilité et de la durabilité d'un écosystème, de sa capacité à maintenir sa structure et ses fonctions, et de sa capacité à résister au stress et aux perturbations.

**Séquestration du carbone :** La séquestration est le processus de capture et de stockage du dioxyde de carbone atmosphérique. Il s'agit de l'une des méthodes qui permet de réduire la quantité de dioxyde de carbone dans l'atmosphère dans le but d'atténuer le changement climatique mondial. Ce processus peut se produire naturellement, par exemple par la croissance des plantes, ou peut être facilité par certaines technologies.

**Taille :** La taille consiste à enlever de manière sélective certaines parties d'un arbre, comme les branches, les bourgeons ou les racines. Cette opération est effectuée pour diverses raisons, notamment pour améliorer la santé de l'arbre, diriger sa croissance, augmenter la qualité des fleurs, des fruits, du feuillage ou des tiges, et réduire le risque de chute des branches. La taille peut également être utilisée pour accroître la pénétration de la lumière dans la couronne de l'arbre ou pour réduire la résistance au vent dans l'arbre. Cette pratique est un élément important de l'entretien des arbres et peut contribuer à leur santé générale et à leur longévité.

**Titulaires de droits :** Au Canada, les [Autochtones](#) jouissent de droits protégés par la Constitution. Cela signifie qu'il existe une obligation de consulter les Autochtones ou les titulaires de droits au Canada (p. ex. dans le cadre de projets d'exploitation des ressources).

**Végétaux et espèces de meilleure qualité :** Dans le contexte de la plantation d'arbres, le terme *végétaux de meilleure qualité* fait généralement référence à des semis ou à des arbres qui présentent des caractéristiques robustes et souhaitables pour une croissance et une longévité accrue. Ces caractéristiques peuvent comprendre un bon enracinement, une résistance aux maladies et des traits génétiques appropriés au climat local. Les espèces d'arbres de meilleure qualité sont celles qui sont bien adaptées à l'environnement local, résistent aux menaces potentielles comme les parasites ou les maladies, et sont capables de fournir des avantages écologiques à long terme. Les espèces indigènes sont souvent préférées en raison de leur adaptabilité aux conditions locales et de leur capacité à soutenir les écosystèmes locaux. Lors de la conception d'un projet de plantation d'arbres, il est essentiel de sélectionner des espèces qui correspondent aux objectifs particuliers et au contexte écologique du site de plantation.

# ANNEXE B : RENSEIGNEMENTS SUR LE FINANCEMENT

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de notre financement. Les montants de financement sont calculés en fonction du total des coûts admissibles pour chaque étape. Plus de renseignements sur les coûts admissibles sont fournis sur notre [page Web sur le financement](#).

## Renseignements sur le financement

L'initiative CCCC – Plantation d'arbres versera les contributions suivantes :

- Subvention pouvant atteindre 50 % des coûts admissibles
- Subvention pouvant atteindre 10 millions de dollars

**Les coûts des activités d'infrastructure qui sont directement liés à la plantation d'arbres\* sont des activités admissibles** auxquelles l'initiative CCCC – Plantation d'arbres contribuera comme suit :

- Subvention pouvant atteindre 50 % des coûts admissibles
- Jusqu'à un million de dollars par municipalité

**Remarque :** Le FMV contribuera jusqu'à 50 % des coûts d'infrastructure admissibles, jusqu'à concurrence d'un million de dollars par municipalité, pendant toute la durée de l'initiative CCCC. Les coûts d'infrastructure désignent tous les coûts liés à l'acquisition, à l'installation, à la modification ou au retrait d'infrastructures physiques permanentes (p. ex. les trottoirs, les cellules de sol, les systèmes d'irrigation, les services publics). Ce plafond s'applique à l'ensemble des fonds de l'initiative CCCC dans les limites du territoire d'une municipalité, quel que soit le demandeur principal d'un projet. Les coûts d'infrastructure directement liés aux activités de plantation d'arbres peuvent relever des dépenses en immobilisations, des coûts de location de matériel ou des coûts des services.

**Communiquez avec nous pour en savoir plus sur les conditions.**

# ANNEXE C : DOCUMENTS JUSTIFICATIFS REQUIS

Tout au long du processus de demande, nous vous demanderons d'inclure des documents justificatifs contenant des renseignements importants sur votre organisme et les particularités du projet proposé. Les documents requis diffèrent selon le type de projet et si votre organisme est un gouvernement municipal ou agit comme partenaire d'un gouvernement municipal.

Le tableau ci-dessous énumère les documents obligatoires ainsi que les exigences et les conditions que votre organisme doit respecter avant de pouvoir présenter une demande auprès du FMV.

Des documents justificatifs supplémentaires peuvent être demandés. Vous pouvez également fournir d'autres preuves à mesure qu'elles sont disponibles.

**Remarque :** Dans la mesure du possible, indiquez dans votre demande les sections ou les numéros de page précis lorsque vous faites référence à vos documents justificatifs. Les membres du personnel et les pairs évaluateurs pourront ainsi bien évaluer votre demande.

| Catégorie de demande | Documents justificatifs requis  |
|----------------------|---|
| Toutes les demandes  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Formulaire de demande complet</li><li>• Plan de plantation (ou l'équivalent) préparé ou révisé par un professionnel formé en foresterie urbaine ou en arboriculture (arboriculteur, forestier, biologiste, écologue, architecte paysagiste ou horticulteur)</li><li>• Cahier de projet, y compris le budget et le plan de travail</li><li>• Lettres de sources de financement confirmées (Remarque : Il n'est pas nécessaire que toutes vos sources de financement soient confirmées avant de soumettre votre demande. Toutefois, celles qui le sont doivent être accompagnées d'une lettre conforme au <a href="#">modèle</a> ci-joint.)</li><li>• Preuve du soutien de la municipalité (p. ex. résolution du conseil municipal décrivant l'engagement de votre organisme et son soutien financier à l'égard du projet et de la demande de financement au FMV)</li><li>• Curriculum vitæ des membres de l'équipe de projet</li><li>• Lettres de soutien des propriétaires fonciers, le cas échéant</li></ul> |

|   |   |
|---|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettres de soutien des partenaires du projet, le cas échéant</li> </ul>  |
| <p><b>Demandeurs autres que municipaux</b></p>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résolution du conseil municipal confirmant le partenariat municipal dans le cadre du projet</li> <li>• Confirmation du soutien de l'organisme par sa direction générale ou sa direction des finances</li> <li>• Statuts de la société, y compris tous les documents à l'appui</li> <li>• Les trois derniers états financiers vérifiés consécutifs, le cas échéant. Si vous n'avez pas d'états financiers vérifiés, veuillez fournir l'un des documents suivants : missions d'examen, rapports annuels à l'ARC ou rapports financiers publiés.</li> </ul> |
| <p><b>Collectivités autochtones admissibles</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si la collectivité autochtone est admissible dans le cadre d'un partenariat avec une municipalité : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ résolution du conseil municipal confirmant le partenariat municipal</li> </ul> </li> <li>• Si la collectivité autochtone est admissible dans le cadre d'une entente de services partagés : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ accord de services partagés avec une municipalité canadienne concernant l'infrastructure municipale, les changements climatiques ou l'adaptation</li> </ul> </li> </ul> |

# ANNEXE D : ÉVALUATION DES DEMANDES

Un groupe d'examineurs externes évaluera toutes les demandes de projet de plantation d'arbres. Une analyse interne sera également menée en vue de formuler une recommandation de financement au conseil d'administration de la FCM.

Le FMV évaluera votre projet en fonction des critères suivants :

| État de préparation et planification   |                |
|--|----------------|
| Lien avec les objectifs de gestion et de planification forestières à long terme                                      | 5 %            |
| Préparation et planification du projet   | 10 %           |
| Stratégie d'engagement   | 10 %           |
| Conception du projet   |                |
| Sélection d'arbres adaptés à l'environnement choisi pour favoriser la survie des arbres et la résilience de la forêt | 20 %           |
| Plan d'entretien   | 20 %           |
| Avantages  |                |
| Résilience climatique de la collectivité   | 10 %           |
| Avantages socioéconomiques   | 10 %           |
| Biodiversité et santé des écosystèmes  | 10 %           |
| Autres avantages environnementaux  | 5 %            |
| Note pour la mise en œuvre   |                |
| Équipe et partenaires  | Réussite/échec |
| Plan de travail  | Réussite/échec |
| Budget   | Réussite/échec |
| Gestion des risques  | Réussite/échec |
| Mesure et suivi  | Réussite/échec |

# ANNEXE E : EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRODUCTION DE RAPPORTS

Si votre demande de financement est approuvée, vous devrez soumettre des rapports de projet au FMV. Ces rapports visent à confirmer que votre projet se déroule comme prévu ou à informer le FMV de tout changement imprévu. Ils visent également à raconter l'expérience de votre collectivité relativement à la mise en œuvre de votre initiative à d'autres personnes qui cherchent à entreprendre des projets semblables dans leur collectivité.

Les rapports de projet comprennent une série de questions relatives aux principales parties prenantes du projet, à la méthodologie et à l'approche utilisées, à vos conclusions et recommandations, aux prochaines étapes du projet et aux enseignements tirés du projet. Ils comptent généralement entre cinq et dix pages, mais peuvent être plus longs en fonction de la complexité du projet.

Avant de soumettre votre demande, il est important de prendre en compte tous les rapports requis pour l'achèvement du projet et les versements. Veillez à ce que votre cahier de projet prévoie un budget suffisant pour répondre à tous les besoins en matière de rapports finaux. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, le temps de travail du personnel.

Afin de démontrer son engagement en matière de survie des arbres, le FMV retiendra 10 % de la subvention du projet (jusqu'à concurrence de 100 000 \$) pendant un an après la fin de la plantation. Pendant cette période, la collectivité bénéficiaire devra assurer l'entretien et la surveillance continus des arbres plantés. Le solde de la subvention sera versé lorsque le demandeur aura présenté un rapport résumant les activités et les taux de survie des arbres au bout d'un an.

Les contributions de votre projet à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la séquestration du carbone seront calculées pour vous à la fin de votre projet à l'aide des renseignements recueillis dans les modèles de rapport de l'initiative CCCC.

Les documents de rapport suivants seront exigés :

- Rapport sur l'état d'avancement du projet
- Rapport d'achèvement du projet
- Cahier de projet mis à jour qui comprend :
  - Une demande de remboursement des frais
  - Toutes les sources de financement confirmées
- Demande de versement
- Rapport de suivi et d'entretien résumant les activités et les taux de survie des arbres, à soumettre environ un an après la fin des activités de plantation

- Audit financier (externe) de tous les coûts admissibles engagés dans le cadre du projet. Cela ne sera exigé que pour les demandeurs non municipaux dont les montants de subvention approuvés sont égaux ou supérieurs à 500 000 \$, ou si le FMV le juge nécessaire.
- Photos du projet achevé

# ANNEXE F : MODÈLE DE RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Exemple de résolution

### Instructions

Pour être admissibles au financement du FMV, les demandeurs non municipaux doivent fournir une résolution rédigée et adoptée par le conseil municipal partenaire du projet. Au moment de soumettre votre demande à la FCM, veuillez inclure une preuve de l'adoption de la résolution en joignant l'un des documents suivants :

- une copie officielle de la résolution (sur papier à en-tête avec le sceau ou avec signature et date)
- une copie datée et signée du procès-verbal de la réunion au cours de laquelle la motion a été adoptée (comprenant le texte de la résolution)
- une copie datée et signée du texte de la résolution, ainsi qu'une confirmation du demandeur que le texte est identique à celui adopté par le conseil

Les demandeurs municipaux ne sont pas tenus de présenter une résolution. Toutefois, une résolution peut être jointe pour prouver le soutien de la municipalité, ce qui est une exigence de la demande.

### Exigences relatives à une résolution du conseil

Si vous choisissez de rédiger votre propre résolution, celle-ci doit reconnaître que l'organisme partenaire soumet la demande en partenariat avec la municipalité et que les fonds alloués aux partenaires pour la plantation sur le territoire d'une municipalité sont pris en compte dans la contribution à vie de cette municipalité à l'initiative CCCC.

### Exemple de texte – Résolution du conseil

Considérant que <nom de la municipalité> a l'intérêt suivant : (énumérer les principales raisons de l'intérêt de la municipalité pour le projet).

Attendu que <nom de l'organisme partenaire> entreprend <titre du projet>.

Il est résolu que le <conseil> accepte que <nom de l'organisme partenaire> présente une demande de financement dans le cadre de l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes de la Fédération canadienne des municipalités pour <titre du projet>, en partenariat avec <nom de la municipalité>.

Le <conseil> comprend également que la contribution pour la durée de vie de l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes ne dépassera pas 10 millions de dollars pour la plantation d'arbres dans notre municipalité, y compris une contribution maximale d'un million de dollars pour les coûts des activités d'infrastructure, et que si ce projet est approuvé, il sera pris en compte dans cette limite.